



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

AN 2020
20-004

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

L'an deux mille VINGT, le 12 juin, à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en raison de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, avec un public limité, à la Maison des Associations, 25 rue de Quarante Sous à Aubergenville, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. André GODINEAU, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Dimitri MENDY, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Myriam DARGENT, M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Claudine ARNOUD-PERNOT, M. Philippe COIFFIER, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GOMMARD

Absente ayant donné procuration :

Mme Florence VARIN, procuration à Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

05/06/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 32

Votants 33

DATE D’AFFICHAGE :

05/06/2020

OBJET : DELEGATION D’ATTRIBUTIONS ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions de l'article L2122-22,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal constatant l'élection du Maire et de 9 Adjoints en date du 23 mai 2020 dans le cadre du renouvellement général du Conseil municipal consécutif au scrutin des élections municipales du 15 mars 2020,

Considérant que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses compétences pour assurer le bon fonctionnement de l'exécutif municipal, sous la réserve, qu'il rende compte, à chaque séance obligatoire, des décisions qu'il a été amené à prendre au titre de ces délégations,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix Pour, 1 Abstention : Philippe GOMMARD),

- **ARTICLE 1 : DONNE DÉLÉGATION AU MAIRE** pour la durée de son mandat, afin d'effectuer les opérations suivantes :

- 1 Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales,
- 2 Fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, selon l'évolution des prix à la consommation, hors tabac, pour l'ensemble des ménages, sur la base de l'indice INSEE, ces droits et tarifs pouvant le cas échéant faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées,
- 3 Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 et au a de l'article L2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Le Conseil autorise la signature de nouveaux emprunts destinés au financement des investissements dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget et dont la durée ne pourra excéder trente ans.

Les nouveaux contrats d'emprunt et de couverture pourront être souscrits à taux fixe ou sur les index de référence suivants : le T4M, le TAM, l'EONIA, le TMO, le TME, l'EURIBOR. Des primes ou commissions pourront être versées dans la limite de 0.3% de l'encours visé par l'opération.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

- 4 Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- 5 Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

- 6 Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- 7 Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- 8 Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- 9 Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 10 Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600.00 €,
- 11 Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- 12 Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- 13 Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- 14 Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- 15 Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-2 ou au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même Code, dans tous les cas,
- 16 Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas, devant toutes les juridictions et à toutes les étapes de la procédure, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants,
- 17 régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans tous les cas,
- 18 Donner, en application de l'article L324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
- 19 Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,
- 20 Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de deux millions d'euros,

- 21 D'exercer, ou de déléguer, en application de l'article L214-1-1 du Code l'urbanisme, au nom de la Commune, le droit de préemption défini par l'article L214-1 du Code de l'urbanisme,
- 22 D'exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux articles L240-1 à L240-3 du Code de l'urbanisme, ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles,
- 23 De prendre toutes les décisions mentionnées aux articles L523-4 et L523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune,
- 24 D'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- 25 D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L151-37 du Code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne,
- 26 De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,
- 27 De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux,
- 28 D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n°75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

- **ARTICLE 2 : RAPPELLE :**

- A) que les décisions à prendre en vertu de la présente délégation pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou le Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions ;
- B) que lors de chaque réunion du Conseil municipal, le Maire rendra compte des attributions exercées sur la base de la présente délégation d'attributions,
- C) que les délégations consenties en application du 3 alinéa de l'article L2122-22 prendront fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil municipal.



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Le présent acte a été inscrit au registre



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

**AN 2020
20-005**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT, le 12 juin, à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en raison de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, avec un public limité, à la Maison des Associations, 25 rue de Quarante Sous à Aubergenville, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. André GODINEAU, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Dimitri MENDY, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Myriam DARGENT, M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Claudine ARNOUD-PERNOT, M. Philippe COIFFIER, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GOMMARD

Absente ayant donné procuration :

Mme Florence VARIN, procuration à Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

05/06/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 32

Votants 33

DATE D’AFFICHAGE :

05/06/2020

OBJET : DETERMINATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions de l'article L2121-21 et L2121-22,

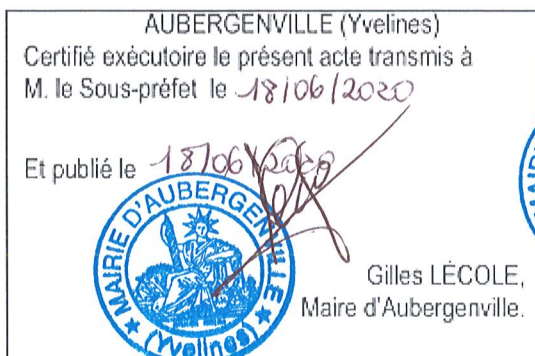
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal constatant l'élection du Maire et de 9 Adjoints en date du 23 mai 2020 dans le cadre du renouvellement général du Conseil municipal consécutif au scrutin des élections municipales du 15 mars 2020,

Considérant l'intérêt de mettre en place des Commissions municipales permanentes composées exclusivement d'élus chargés d'étudier les questions soumises au Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix Pour, 1 Abstention : Philippe GOMMARD),

- **ARTICLE 1 : DECIDE la création de 13 commissions municipales permanentes et FIXE le nombre de membres devant y siéger**, en plus du Maire, Président de droit, comme suit :
 - 1 - Communication, Développement numérique et Commerce de proximité (6 élus)
 - 2 - Prévention et Action sociale (6 élus)
 - 3 - Evènementiel, Fêtes & cérémonies, Jumelage et Environnement (6 élus)
 - 4 - Finances (6 élus)
 - 5 - Affaires générales et Transports (6 élus)
 - 6 - Travaux et Espaces verts (6 élus)
 - 7 - Affaires scolaires, Périscolaire et Petite enfance (7 élus)
 - 8 - Sports (6 élus)
 - 9 - Urbanisme (6 élus)
 - 10 - Equipements culturels et Conseil municipal des enfants (6 élus)
 - 11 - Jeunesse (6 élus)
 - 12 - Commission de sécurité (6 élus)
 - 13 - Sécurité - Ressources humaines (6 élus)
- **ARTICLE 2 - PRECISE** que le principe de la représentation proportionnelle sera appliqué pour l'élection de leurs membres.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2020/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 12/06/2020 – Délibération A2b - N°20-006
5.3 Désignation des représentants

AN 2020
20-006

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT, le 12 juin, à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en raison de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, avec un public limité, à la Maison des Associations, 25 rue de Quarante Sous à Aubergenville, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. André GODINEAU, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Dimitri MENDY, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Myriam DARGENT, M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Claudine ARNOUD-PERNOT, M. Philippe COIFFIER, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GOMMARD

Absente ayant donné procuration :

Mme Florence VARIN, procuration à Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

05/06/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	32
Votants	33

DATE D’AFFICHAGE :

05/06/2020

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions de l'article L2121-21 et L2121-22,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal constatant l'élection du Maire et de 9 Adjoints en date du 23 mai 2020 dans le cadre du renouvellement général du Conseil municipal consécutif au scrutin des élections municipales du 15 mars 2020,

Vu la délibération du Conseil municipal n°20-005 portant création des commissions municipales permanentes,

Considérant que le Conseil municipal a décidé la création de 13 commissions municipales permanentes et a fixé le nombre des membres appelés à siéger dans lesdites commissions sous la présidence du Maire, Président de droit,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection de ces membres,

Après en avoir délibéré,

- **ARTICLE 1 : DECIDE, à l'unanimité (33 voix), de procéder à l'élection** des membres des commissions municipales permanentes au scrutin public, à la représentation proportionnelle,

1 - COMMUNICATION - DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE - COMMERCE DE PROXIMITÉ - Le Maire, Président de droit

1. Virginie MEUNIER
2. Ali HADIK
3. Didier JAHIER
4. Peggy FRANÇOIS
5. Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI
6. Guillaume BASSET

Sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix Pour, 1 Abstention : Philippe GOMMARD)

2 - PRÉVENTION ET ACTION SOCIALE - Le Maire, Président de droit

1. Didier JAHIER
2. Myriam DARGENT
3. Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI
4. Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA
5. Thierry RIHOUEY
6. Thierry. MONTANGERAND

Sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix Pour, 1 Abstention : Philippe GOMMARD)

3 - EVENEMENTIEL - FÊTES & CÉRÉMONIES - JUMELAGE ET ENVIRONNEMENT - Le Maire, Président de droit

1. Fabienne PAULIN
2. Elodie MACHADO
3. Myriam DARGENT
4. Mario MANCUSO
5. Peggy FRANÇOIS
6. Nadette PRUVOST

Sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix Pour, 1 Abstention : Philippe GOMMARD)

4 - FINANCES - Le Maire, Président de droit

1. Thierry RIHOUEY
2. Lionel LECLER
3. Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI
4. Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA
5. Agnès CHEVALIER
6. Philippe COIFFIER

Sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix Pour, 1
Abstention : Philippe GOMMARD)

5 - AFFAIRES GÉNÉRALES ET TRANSPORTS - Le Maire, Président de droit

1. Sylvia PADIOU
2. Ali HADIK
3. Edward DANGELOT
4. Laurence DENAND
5. Thierry RIHOUEY
6. Guillaume BASSET

Sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix Pour, 1
Abstention : Philippe GOMMARD)

6 - TRAVAUX ET ESPACES VERTS - Le Maire, Président de droit

1. André GODINEAU
2. Frédéric GROSBILLOT
3. Joël DANIEL
4. Olivier CATTELAÏN
5. Thierry RIHOUEY
6. Philippe COIFFIER

Sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix Pour, 1
Abstention : Philippe GOMMARD)

7 - AFFAIRES SCOLAIRES - PÉRISCOLAIRE ET PETITE ENFANCE - Le Maire, Président de droit

1. Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA
2. Myriam DARGENT
3. Florence VARIN
4. Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI
5. Peggy FRANÇOIS
6. Claudine ARNOUD-PERNOT
7. Philippe GOMMARD

Sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix Pour, 1
Abstention : Philippe GOMMARD)

8 - SPORTS - Le Maire, Président de droit

1. Carlos SOARES
2. Mario MANCUSO
3. Dimitri MENDY
4. Joël DANIEL
5. Laurence DENAND
6. Jean-Yves SAUVÉ

Sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix Pour, 1 Abstention : Philippe GOMMARD)

9 - URBANISME - Le Maire, Président de droit

1. Laurence DENAND
2. Thierry RIHOUEY
3. Frédéric GROSBILLOT
4. Ali HADIK
5. Florence VARIN
6. Jean-Yves SAUVÉ

Sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix Pour, 1 Abstention : Philippe GOMMARD)

10 - EQUIPEMENTS CULTURELS ET CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

- Le Maire, Président de droit

1. Agnès CHEVALIER
2. Peggy FRANÇOIS
3. Sophie PRIMAS
4. Fabienne PAULIN
5. André GODINEAU
6. Claudine ARNOUD-PERNOT

Sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix Pour, 1 Abstention : Philippe GOMMARD)

11 - JEUNESSE - Le Maire, Président de droit

1. Dimitri MENDY
2. Edward DANGELOT
3. Elodie MACHADO
4. Olivier CATTELAINE
5. Myriam DARGENT
6. Véronique WERNLÉ-LIORZOU

Sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix Pour, 1 Abstention : Philippe GOMMARD)

12 - COMMISSION DE SÉCURITÉ - Le Maire, Président de droit

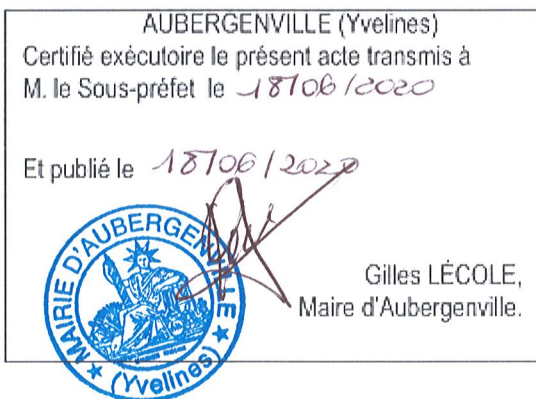
1. André GODINEAU
2. Joël DANIEL
3. Olivier CATTELAÏN
4. Mario MANCUSO
5. Frédéric GROSBOILLLOT
6. Guillaume BASSET

Sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix Pour, 1 Abstention : Philippe GOMMARD)

13 - SECURITE - RESSOURCES HUMAINES - Le Maire, Président de droit

1. Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA
2. Frédéric GROSBOILLLOT
3. Lionel LECLER
4. Olivier CATTELAÏN
5. Joël DANIEL
6. Thierry MONTANGERAND

Sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix Pour, 1 Abstention : Philippe GOMMARD)



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2020/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 12/06/2020 – Délibération A3a- N°20-007
5.3 Désignation des représentants

**AN 2020
20-007**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT, le 12 juin, à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en raison de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, avec un public limité, à la Maison des Associations, 25 rue de Quarante Sous à Aubergenville, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. André GODINEAU, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Dimitri MENDY, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Myriam DARGENT, M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Claudine ARNOUD-PERNOT, M. Philippe COIFFIER, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GOMMARD

Absente ayant donné procuration :

Mme Florence VARIN, procuration à Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

05/06/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	32
Votants	33

DATE D’AFFICHAGE :

05/06/2020

**OBJET : ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions de l'article L2121-21 et L2121-22,

Vu le Code des marchés publics, et notamment son article 22,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal constatant l'élection du Maire et de 9 Adjoints en date du 23 mai 2020 dans le cadre du renouvellement général du Conseil municipal consécutif au scrutin des élections municipales du 15 mars 2020,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation des membres titulaires et suppléants appelés à siéger à la Commission d'appel d'offres, présidée de droit par le Maire ou son représentant,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **ARTICLE 1 : DECIDE, à l'unanimité (33 voix), de procéder à l'élection** des membres de la Commission d'appel d'offres au scrutin public de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

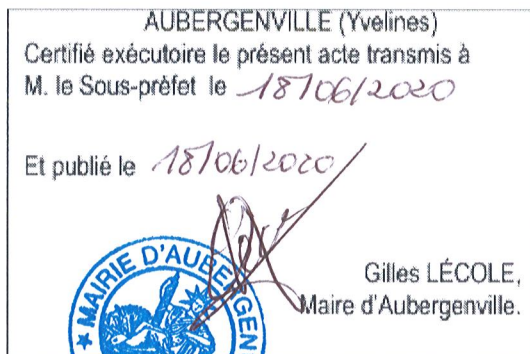
Résultats du vote à main levée :

- Liste "Aubergenville Horizon" : 25 voix
- Liste "Pour Aubergenville, poursuivons ensemble" : 7 voix
- Abstention : 1

Sont déclarés élus et installés dans leurs fonctions :

- en qualité de membres titulaires :
 1. Thierry RIHOUEY
 2. Didier JAHIER
 3. Agnès CHEVALIER
 4. André GODINEAU
 5. Thierry MONTANGERAND

- en qualité de membres suppléants :
 1. Fabienne PAULIN
 2. Sophie PRIMAS
 3. Laurence DENAND
 4. Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA
 5. Jean-Yves SAUVÉ.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2020/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 12/06/2020 – Délibération A3b- N°20-008
5.3 Désignation des représentants

**AN 2020
20-008**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT, le 12 juin, à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en raison de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, avec un public limité, à la Maison des Associations, 25 rue de Quarante Sous à Aubergenville, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. André GODINEAU, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Dimitri MENDY, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Myriam DARGENT, M. Frédéric GROSBILLOT, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Claudine ARNOUD-PERNOT, M. Philippe COIFFIER, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GOMMARD

Absente ayant donné procuration :

Mme Florence VARIN, procuration à Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

05/06/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	32
Votants	33

DATE D'AFFICHAGE :

05/06/2020

**OBJET : ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA
COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions de l'article L2121-21 et L2121-22,

Vu le Code des marchés publics, et notamment son article 22,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal constatant l'élection du Maire et de 9 Adjoints en date du 23 mai 2020 dans le cadre du renouvellement général du Conseil municipal consécutif au scrutin des élections municipales du 15 mars 2020,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation des membres titulaires et suppléants appelés à siéger à la Commission de délégation de services publics, présidée de droit par le Maire ou son représentant,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **ARTICLE 1 : DECIDE, à l'unanimité (33 voix), de procéder à l'élection** des membres de la Commission de délégation de services publics, au scrutin public de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Résultats du vote à main levée :

- Liste "Aubergenville Horizon" : 25 voix
- Liste "Pour Aubergenville, poursuivons ensemble" : 7 voix
- Abstention : 1

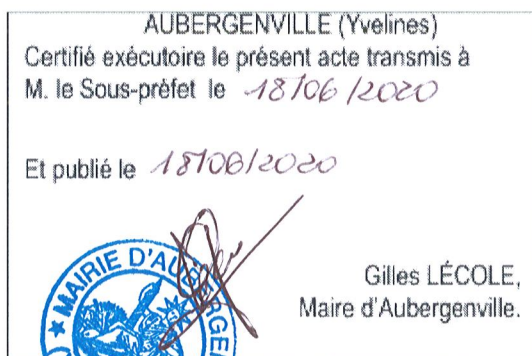
Sont déclarés élus et installés dans leurs fonctions :

- en qualité de membres titulaires :

1. Thierry RIHOUEY
2. Didier JAHIER
3. Agnès CHEVALIER
4. André GODINEAU
5. Thierry MONTANGERAND

- en qualité de membres suppléants :

1. Fabienne PAULIN
2. Sophie PRIMAS
3. Laurence DENAND
4. Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA
5. Claudine ARNOUD-PERNOT.



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.